

Secrétariat Général – Mission Résilience

2017 SG 40 Stratégie de résilience de Paris

Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs,

En septembre 2014, la Ville de Paris s'est portée candidate pour devenir membre du réseau « 100 Villes Résilientes » (« *100 Resilient Cities* » ou « *100 RC* »), un programme financé par la Fondation Rockefeller Philantropy Advisor Inc. (« RPA/100RC »). Sa candidature a été retenue en décembre 2014. Paris est la seule ville française participant à ce programme.

Grâce à la convention adoptée par le Conseil de Paris des 26, 27 et 28 mai 2015, la Ville de Paris bénéficie :

- du financement, sous la forme d'une subvention, d'un poste de Haut Responsable de la Résilience (Chief Resilient Officer ou « CRO ») pour une durée de 2 ans ;
- de l'appui d'un prestataire technique, d'experts et de partenaires pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie de résilience territoriale ;
- des apports des 100 villes et métropoles du réseau, qui échangent des bonnes pratiques et travaillent ensemble à la définition des solutions de résilience urbaine (adhésion au réseau 100RC).

La résilience urbaine est définie comme la capacité d'un territoire à anticiper, survivre et se développer quels que soient les chocs (attaque terroriste, inondation majeure, canicule, etc.) et les stress chroniques (du logement, de l'emploi, migratoires, climatiques, etc.) auxquels il est et sera confronté dans les décennies à venir. Elle propose une approche holistique et intégrée du développement territorial, dans toutes ses composantes, visant à transformer ces défis en opportunités, en mobilisant un large panel de parties prenantes.

La devise de Paris « *Fluctuat nec mergitur* », officielle depuis 1853 mais datant de l'antiquité, rappelle les dangers que Paris a courus, les terribles révolutions qui l'ont agité, les crises de toute nature qu'elle a subies et exprime l'idée de vitalité, de force, de perpétuité qui caractérise la longue et glorieuse existence de la ville. Ce symbole qui fait écho à l'idée de résilience montre que cette dernière s'inscrit au cœur de l'histoire du développement urbain

À l'issue d'une première phase d'état des lieux des forces et faiblesses du territoire parisien et de sa capacité actuelle de résilience, en juillet 2016, le réseau « 100 Villes Résilientes » a proposé le financement d'un deuxième poste, pour une durée d'un an, afin de soutenir le Haut Responsable de la Résilience dans l'élaboration de la stratégie. Le Conseil de Paris des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 a délibéré pour la signature d'un avenant à la convention en ce sens.

L'état des lieux de la résilience de Paris, qui a mobilisé plus de 800 parties prenantes, a identifié six enjeux prioritaires pour la Ville.

- Les inégalités sociales, économiques et territoriales, et les risques pesant sur la cohésion sociale.
- Le risque terroriste et le contexte sécuritaire.
- Le dérèglement climatique.
- La pollution de l'air, enjeu prioritaire pour la santé.
- La Seine et les risques liés au fleuve
- La gouvernance territoriale

Une seconde phase d'élaboration de la stratégie a débuté en octobre 2016 pour construire des actions susceptibles de répondre à ces enjeux, et a mobilisé à nouveau un grand nombre d'acteurs : services de la ville, institutions externes et agences publiques ou parapubliques, opérateurs de réseaux, entreprises, startups, chercheurs, ou encore associations. Des ateliers ont été organisés sur des sujets aussi divers que l'école, l'innovation sociale, la reconstruction post-inondation, le système alimentaire, la participation des citoyens à la gestion de crise. Des études complémentaires ont été conduites par des prestataires et des universités partenaires autour de sujets tels que la voirie, le coworking, les impacts du trafic routier, l'articulation de la résilience dans la gouvernance métropolitaine, l'adaptation du projet urbain au phénomène migratoire, le potentiel de reconquête des zones humides et leurs effets sur les risques liés au fleuve, etc.

Ce travail a permis de dégager des initiatives stratégiques permettant de répondre à la vision d'une ville, Paris, **qui s'appuie sur ses habitants, adapte ses infrastructures, mobilise l'intelligence collective et les territoires qui l'entourent pour transformer les défis du siècle en opportunités.**

35 premières actions sont proposées dans cette stratégie, et réparties en 3 piliers :

I. une ville inclusive et solidaire, qui s'appuie sur ses habitants pour renforcer sa résilience.

II. Une ville construite et aménagée pour s'adapter aux défis du XXI^e siècle

III. Une ville en transition qui mobilise l'intelligence collective, adapte son fonctionnement, et coopère avec les autres territoires

Cette stratégie de résilience est une première étape d'un long processus. L'ancrage de la résilience dans les comportements, les textes réglementaires, constitue un enjeu pour les années à venir. La Ville de Paris s'organisera pour poursuivre les efforts initiés dans le cadre du partenariat avec le réseau « 100 Villes Résilientes », et développer la résilience à son échelle.

Face aux nouveaux risques auxquels la ville fait face aujourd'hui, il s'agit de transformer Paris. Nous devons faire évoluer notre manière de penser l'avenir, adapter nos pratiques et construire de nouvelles alliances pour offrir aux habitants une meilleure qualité de vie, la protection face aux aléas, et des perspectives positives d'avenir.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter la stratégie de résilience de Paris.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer,

La Maire de Paris

2017 SG 40 Stratégie de résilience de Paris

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le projet de stratégie de résilience de Paris ;

Sur le rapport présenté par , au nom de la Commission ;

Délibère :

APPROUVE la stratégie de résilience jointe à la présente délibération.